

# LA FEMME AFRICAINE, UN MOTIF D'ESPOIR POUR L'AVENIR

« Aide-toi, le Ciel t'aidera<sup>1</sup> ».

**Germain KAMBALE  
MAKWERA, S.J.**

Rédacteur en Chef  
adjoint de *Congo-  
Afrique*, Professeur  
à l'Université de  
Lubumbashi.  
germainkambale@  
gmail.com

**A**u regard de l'évolution des conditions de vie des femmes et de leur situation dans l'ensemble du champ social africain, il y a lieu de reconnaître que d'immenses progrès ont été accomplis, quantitativement et qualitativement.

En RD Congo, par exemple, de grandes campagnes sur le thème de l'émancipation de la femme avaient été organisées dans les années 1970. Après ces campagnes, les préoccupations se sont focalisées sur le thème du « Genre » (complémentarité) comme un moyen de mettre en lumière le pouvoir des femmes au sein des institutions de la République. L'accent mis sur le « Genre » indique que l'avenir des discussions autour des bastions de la phallocratie est particulièrement sombre. Aujourd'hui, l'avenir semble se dessiner dans la construction d'une société où les valeurs telles que la justice, l'équité, la lutte pour les droits des autres, la complémentarité, seront de plus en plus le sol fertile de notre destinée.

Contre les violences qui dévalorisent les femmes, les combats pour leurs droits dans nos sociétés sont devenus un champ d'engagement prometteur, à la fois pour les femmes elles-mêmes et pour les hommes.

Certes, comme dans toute lutte en profondeur, il y a et il y aura toujours des réticences et des résistances. Mais, dans l'ensemble, des chiffres indiquent que les lignes de front bougent. Plus qu'hier, l'on note la présence des femmes au gouvernement, dans les institutions politiques les plus significatives, dans les postes de responsabilité sociale et dans la direction des institutions universitaires, etc.

---

1. « Aide-toi, le Ciel t'aidera » : c'est la conclusion de la fable « Le Chariot embourbé » de Jean de LA FONTAINE, *Fables choisies*, Paris, Hatier, 1939, (VI, 19, p. 90), retraçant la mésaventure d'un homme dont le chariot bloqué sur la route, s'en remet à une puissance divine lorsqu'il s'estime incapable de se dégager par ses propres moyens.

En **littérature africaine**, par exemple, l'Afrique a vu émerger de grands noms du côté des femmes : Mariama Bâ (Sénégal), Aminata Sow Fall (Sénégal), Calixthe Beyala (Cameroun), Fatou Diome (Sénégal), Chimamanda Ngozi Adichie (Nigéria), Clémentine Faik-Nzuji (RD Congo), etc. Ces femmes, pour avoir accédé à la connaissance, ont brisé les tabous et tracé autrement l'histoire entière.

Dans **la sphère politique**, quelques femmes ont imposé leur présence : Ellen Johnson Sirleaf (Libéria), Joyce Banda (Malawi), Samia Suluhu Hassan (Tanzanie), Sophie Kanza, Nzuji Wa Mbombo, Judith Tuluka Suminwa (RD Congo), et beaucoup d'autres qui sont une preuve suffisante qu'éduquer une femme, « c'est lui offrir des perspectives d'avenir et d'indépendance économique »<sup>2</sup>.

Dans **le domaine religieux** brillent des meneuses d'hommes, des femmes qui brisent le plafond de verre. C'est, du reste, l'objet de la contribution d'Apollinaire Simantoto, dans ce dossier, intitulée « Le leadership féminin dans les Églises de réveil met-il fin au monopole du magistère religieux et moral masculin en RD Congo ? ». En effet, pour sortir du prisme réducteur de la domination masculine et du « regard méprisant » de certains hommes qui ont souvent tendance à subordonner le travail pastoral féminin au leur, ces femmes luttent sans relâche afin de se défaire d'une certaine culture attentiste. À titre illustratif, nous citons quelques noms : Christianah Abiodun (Nigéria), Alice Lenshina Mulenga (Zambie), Élisabeth Olangi (RD Congo). L'engagement de ces femmes dans les Églises de réveil est un acte de révolte qui fait sauter le verrou de l'interdit, les barrières invisibles, et sort le ministère pastoral de la sphère du sacré.

Bien plus, dans nos villes africaines, sont très présentes des femmes qui exercent dans **l'économie informelle** que dominent le petit commerce et des activités diverses. Des études menées à ce sujet montrent que plus de 60% de l'économie informelle est entre les mains des femmes<sup>3</sup>. Quelle prouesse de la part des femmes qu'une certaine idéologie phallocratique a tendance à marginaliser dans nos sociétés ! Quel fer de lance dans la recherche quotidienne et constante de meilleures conditions de vie dans de nombreuses familles africaines !

En effet, face à un État failli, incapable de subvenir aux besoins primaires de sa population abandonnée à elle-même, des femmes envahissent les rues et marchés dès le premier chant du coq. Ce sont ces femmes maraîchères, entrepreneures et autres, qui sauvent les meubles. Sans leur audace, leur conviction, quel aurait été le visage de nos villes et villages africains ? Sans elles, combien de jeunes n'auraient-ils pas arrêté les études ? Sans elles, combien de séparations et de divorces à cause de la misère ne seraient-ils pas consommés ? De fait, le sens d'engagement et le dynamisme de la

2. RAISSA MALU, « Entretien », in *Jeune Afrique*, n°3147, avril 2025, p. 75.

3. Lire : Paulin MANWELO, « Eloge de la femme congolaise », in *Congo-Afrique* (mars 2010), p. 164.

femme africaine dans différents domaines de la vie sociale démontrent un fait réel : la femme africaine n'est pas restée en marge des efforts pour bâtir un pays digne et respecté.

Que peut-elle encore accomplir, étant donné son aversion pour une culture attentiste ? Elle peut progresser davantage, à condition que les acteurs politiques se préoccupent du bien-être de la cité, notamment :

- En mettant en application de nombreux instruments juridiques internationaux sur les droits de l'homme/femme qui régulent la vie de la société. Au niveau international, national et local, des textes existent. C'est le cas de l'article 14 de la Constitution de la RD Congo du 18 février 2006 modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011<sup>4</sup>. Néanmoins, une question dérange : qu'est-ce que nos gouvernants font de tous ces textes juridiques qu'ils ont eux-mêmes édictés ? En adoptant l'impunité comme pratique, ils laissent une large ouverture aux abus.
- En élargissant, surtout pour les jeunes filles, les possibilités d'accès à l'instruction. Sans aucun doute, celle-ci permet aux femmes d'assumer, dans la société, des rôles plus variés et plus indépendants et provoque moins de résistance de la part des milieux traditionalistes que la plupart des autres facteurs de changement<sup>5</sup>.
- En facilitant l'appropriation de l'esprit « Genre » par les femmes elles-mêmes grâce aux clubs de citoyenneté sensibilisant filles et garçons aux valeurs de respect des autres et de leadership. Il est temps pour les femmes elles-mêmes de prendre en charge toute la puissance créatrice qui se dévoile dans les batailles concernant le « Genre »<sup>6</sup>.
- En soutenant les femmes africaines à intégrer les grandes batailles des femmes à l'échelle mondiale. Car, la femme africaine a une histoire millénaire de valeurs et de créativité à partager. Il convient de revisiter cette histoire pour en promouvoir la sève au niveau mondial.

En somme, pour respecter le principe de complémentarité, il appartient à chaque femme et à chaque homme de s'acquitter correctement de ses obligations afin de construire conjointement un pays, un continent et un monde équitables et humains. ■

4. En RD Congo, l'article 14 de la Constitution du 18 février 2006 modifiée en 2011 stipule ce qui suit : « Les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits. [...] La femme a droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'État garantit la mise en œuvre de la parité homme-femme dans lesdites institutions ».

5. KATHLEEN NEWLAND, *Femmes et société*, Paris, Éditions Denoël, 1981, p. 2.

6. Cf. KÀ MANA, *L'homme congolais et la culture de l'intelligence. Réflexions pour une société du savoir, de la recherche et du savoir-faire*, Goma, Pole Institute, 2016, p. 198.